



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5111012

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 21/10/2025 16H07 C:025201 I:21482
V/REF : 1032497
V/Email reçu le Mardi 21/10/2025 a 16H07

SEMCODA
Agence de Bourgoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 01485
IMMEUBLE : J-C RACCURT -1485
62, RUE JEAN CLAUDE RACCURT
.
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 25 Novembre 2025

Référence Marché: M_230209001-1

LOCALISATION : ALLEE N62 RUE JEAN CLAUDE RACCURT -

MOTIF : INTERVENIR POUR :
- LA REMISE EN ETAT PORTE PARTIES COMMUNES INTERIEURES
- POIGNEE PORTE PARTIES COMMUNES DU 1ER ETAGE
- VERIFIER LES PORTES DE TOUS LES ETAGES

Donneur d'ordre : Mme J GUILLAUD

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 27/10 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR PORTES PARTIES COMMUNES
VERIFICATION ET CONTROLE DE 8 PORTES :
REPLACEMENT SERRURE PORTE AU RDC ET PREVOIR LE REPLACEMENT FERME PORTE
REPLACEMENT POIGNEE PORTE AU 1ER ETAGE
REGLAGE MECANISME FERME-PORTE AU 3EME ETAGE

PRISE DE COTES POUR REPLACEMENT DU VITRAGE PORTE HALL
REPLI DU CHANTIER

LE 24/11 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
DEPOSE ET REPLACEMENT DU FERME-PORTE AU REZ DE CHAUSSEE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 24/11/25 a 11H05 _ Envo i (CR/AB)
AR LGESTION Email envoyé le 28/10/25 a 11H21 Mme J GUILLAUD
AR LGESTION Email envoyé le 28/10/25 a 11H18 celine.mainguy@semcoda.com
AR LGESTION Email envoyé le 28/10/25 a 11H16 Mme C. MAINGUY
DT LGESTION Email envoyé le 27/10/25 a 17H29 _ Envo i (CR/AB)

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

PREVOIR :
- LE REMPLACEMENT DU VITRAGE PORTE HALL
- REMPLACEMENT FERME PORTE AU RDC

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS
AR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/10/25 A 11:18 MME C. MAINGUY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 01	1	51,35	51,35
1,00	MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext.	1	61,62	61,62
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	1	51,35	51,35
8,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	51,35	410,80
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	1	82,16	82,16
1,00	MS00030-Rempl.vitrage Sécurit PC/M2	5	205,40	205,40
1,00	MS00045-Rempl.Ferme porte hydr.force n°3	9	359,45	359,45
TOTAL H.T.				1222,13
T.V.A. a 10,00%				122,21
TOTAL T.T.C.En EURO				1344,34

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1032497 du 21/10/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

62

RUE JEAN CLAUDE RACCURT

01120 DAGNEUX

Référence de la Demande

THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01485-00001 DAGNEUX

02-EE-2212-ENT-61567100

Marché : M - 230209001-1

Délai

Date limite exécution : 05/11/2025

Observations

TRAVAUX A REALISER ET FACTURER AVANT LE 31/12

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00021 REMISE EN ETAT PORTE PARTIES COMMUNES INTERIEURES compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions NOTAMMENT POIGNEE PORTE PARTIES COMMUNES DU 1ER ETAGE + VERIFIER LES PORTES DE TOUS LES ETAGES	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
				Total H.T.	102,70
				Total TVA	10,28
				Total TTC	112,98

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN6





Bon de Commande

N° : 1032497 du 21/10/2025

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Demande de travaux suivie par GUILLAUD JOSIANE le 21/10/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE JEAN CLAUDE RACCURT 01120 DAGNEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **21/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1032497